

PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MAI 2017 A 18H30- SALLE VOLTAIRE

M. le maire ouvre la séance à 18H35.

Il procède à l'appel nominal, vérifiant ainsi que le quorum est atteint dès lors que 26 conseillers municipaux sont présents à l'ouverture de la séance. Il donne également lecture des procurations reçues.

A l'ouverture de la séance :

PRESENTS : Pierre BOULDOIRE (maire) – Claudie MINGUEZ, Michel ARROUY, Mireille BERTRAND, Sabine SCHÜRMANN, Olivier LAURENT, Victoria BONNET-SOLÉ, Jean-Louis BONNERIC (adjoints) – Kelvine GOUVERNAYRE, Loïc LINARES, Claude LEON, Gérard ARNAL, Nathalie GLAUDE, Simone TANT, Ange GRIGNON, Yannick COQUERY, Pascale GREGOGNA, Michel SALA, Sarah MASSON, David JARDON, Renée DURANTON-PORTELLI, Gérard PRATO, Jean-Claude ALQUIER, Michel VOGT, Guilaïne TOUZELLIER, Philippe LOUE (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Michel GRANIER (procuration à Claudie MINGUEZ) ; Caroline SUNE (procuration à Pierre BOULDOIRE) ; Youcef EL AMRI (procuration à Michel ARROUY) ; Max SAVY (procuration à Pascale GREGOGNA) ; Jean-Louis PATRY (procuration à Gérard ARNAL), Marie-Ange PALAMARA (procuration à Kelvine GOUVERNAYRE) ; Eric BRINGUIER (procuration à Jean-Louis BONNERIC), Nathalie HEMMER (procuration à Philippe LOUE)

ABSENTE EXCUSEE: Paula LEITAO.

Date de convocation : 09 mai 2017

n°371

Affiché le

22 JUIN 2017

Retiré le

MAIRIE DE PRONTOMAN

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de M. le maire, M Michel Sala est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

M le maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal le procès verbal de la séance du 22 mars 2017.

Sans observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

AFFAIRES TRAITEES PAR DELEGATION

M le maire rappelle que les décisions adoptées par délégation du conseil municipal sont à la disposition des conseillers municipaux.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
12 - 2017	PEC - DEP - Direction	11/01/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Massiv'Art" pour 5 séances d'initiation à la "peinture chinoise" dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élem des TB 2 le 06/01/2017 et du 09/01 au 30/01/2017 pour un montant de 565,05 €
32 - 2017	PEC - DEP - Direction	24/01/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Catherine CHANUEL pour 12 h d'atelier de danse contemporaine et 6h de lecture démonstration / prolongements pédagogiques dans le cadre du plan local d'éducation artistique à AF 1 du 12/01 au 03/02/2017 pour un montant de 2 780 €
34 - 2017	PEC - DEP - Direction	25/01/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Ah Bon ?" pour 9 séances d'atelier de théâtre dans le cadre du centre de loisirs du 13/02 au 17/02/2017 pour un montant de 370€
35 - 2017	PEC - DEP - Direction	26/01/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Line Up" pour 10 séances d'atelier de graffiti dans le cadre de l'accueil de loisirs aux écoles AF 2 et TB1 du 03/01 au 02/02/2017 pour un montant de 1 404 €
37 - 2017	PEC - DEP - Direction	31/01/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "A2B Immersions" pour 6 séances d'atelier chant en anglais dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école mat des TB du 23/02 au 30/03/2017 pour un montant de 338,40 €
38 - 2017	PEC - DEP - Direction	31/01/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec la Cie l'Awantura pour 10h d'atelier initiation à la marionnette dans le cadre du centre de loisirs du 06/02 au 09/02/2017 pour un montant de 680 €
75 - 2017	PRM - DAG - Service achats	10/02/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre de travaux portant sur la pose de caveaux d'avance sur les 2 cimetières de la ville, attribué à la Sté CARCY pour un montant de 7 941,67 € HT pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
88 - 2017	PRM - DRH - Formation	16/02/2017	Décision ayant pour objet la signature d'une convention de formation au BAFA Base de 8 animateurs de la ville avec AROEVEN pour un montant de 2480 euros
89 - 2017	PRM - DRH - Formation	16/02/2017	Décision ayant pour objet la signature d'une convention de formation relative à la régulation des populations de Goelands leucophées avec la Ligue de protection des oiseaux pour un montant de 800 euros
90 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	16/02/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain au cimetière de Frontignan aux noms de M et Mme Carmantrand Gilles.
91 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	16/02/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de columbarium au nom de Thierry Fabre.
93 - 2017	PEC - DEP - Direction	22/02/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Rikyu" pour 6 séances d'atelier origami dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école TB 2 du 21/02 au 27/03/2017 pour un montant de 363,26 €
94 - 2017	PEC - DEP - Direction	22/02/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Ah Bon ?" pour 6 séances d'atelier théâtre d'improvisation dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école AF 1 du 23/02 au 30/03/2017 pour un montant de 216 €
95 - 2017	PEC - DEP - Direction	22/02/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec la Cie "Artishow" pour 5 séances d'atelier jeux géants en bois dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école mat TB du 21/02 au 21/03/2017 pour un montant de 659,38 €

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
96 - 2017	PEC - DEP - Direction	22/02/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Les arts en Méditerranée" pour 6 séances dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école mat des Crozes du 23/02 au 30/03/2017 pour un montant de 333 €
113 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	28/02/2017	Décision ayant pour objet la réalisation d'un concert avec wallace à la salle d'Alexandre - Soubrier de Frontignan le samedi 8 avril 2017 avec l'association chansons d'avril pour un montant de 1000€ ;
114 - 2017	PEC - DEP - Direction	02/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Nathayamandir danses de l'Inde" pour 6 séances de danse indienne dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école elem des Lavandins du 27/02 au 28/03/2017 pour un montant de 415,20 €
115 - 2017	PEC - DEP - Direction	02/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "In Corpore" pour 12 séances de médiation corporelle dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école mat des Lavandins et elem MP du 23/02 au 31/03/2017 pour un montant de 660 €
116 - 2017	PEC - DEP - Direction	02/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Catherine Chanuel pour 36h d'atelier danse dans le cadre du plan local d'éducation artistique à l'école mat des Lavandins du 02/03 au 29/03/2017 pour un montant de 2 069 €
117 - 2017	PRM - DAG - Service juridique	06/03/2017	Décision ayant pour objet l'avenant de transfert à Thau agglomération de la gestion des équipements thermiques concernant le centre culturel François Villon et la piscine Di Stéfano
118 - 2017	PRM - DAG - Service achats	07/03/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre de fournitures de matériel de sports, attribué pour le lot 1 à la Sté DECATHLON PRO pour un montant maxi annuel de 12 000 € HT, et pour le lot 2 à la Sté CASAL SPORT pour un montant maxi annuel de 20 000 € HT, pour une durée de 12 mois renouvelable 1 fois pour la même durée de façon expresse.
119 - 2017	PRM - DAG - Service achats	07/03/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre de travaux portant sur l'acquisition et mise en place de columbariums au cimetière de La Peyrade, attribué à la Sté LES PIERRES ET BETON DU BUGEY pour un montant de 20 200 € HT (TF+TO) pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.
120 - 2017	PRM - Systèmes d'information	07/03/2017	Décision ayant pour objet l'hébergement du site internet de la ville pour l'année 2017 avec la société ECHO SYSTEMES pour un montant de 1 065,60€ TTC.
121 - 2017	PRM - Systèmes d'information	07/03/2017	Décision ayant pour objet la maintenance 2017 de la sauvegarde informatique avec la société ECHO SYSTEMES pour un montant de 1 714,90€ TTC.
122 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	08/03/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain au cimetière de Frontignan au nom de Sébastien Meinier.
123 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	08/03/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession pleine terre au nom de Karine Goncalves Dantas.
124 - 2017	PRM - DAG - Service achats	09/03/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre de services portant sur la prestation d'une restauration rapide de type Food truck lors de soirées événementielles, attribué à la Sté MISS FOOD TRUCK pour une durée de 12 mois renouvelable 2 fois pour la même durée de façon expresse.
125 - 2017	PEC - DEP - Direction	09/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Thierry SIX pour 18 séances de jardinage dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élémentaire des Crozes et maternelles des Crozes et Anatole France du 20/02 au 30/03/2017 pour un montant de 907,49 €

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
126 - 2017	PRM - DAG - Service juridique	09/03/2017	Décision ayant pour objet de défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Madame Christine Perez devant le tribunal de grande instance de Montpellier et désignation de la SELARL PHELIP et associés pour représenter la Ville
129 - 2017	PRM - DAG - Service achats	14/03/2017	Décision ayant pour objet un avenant de transfert de marché, concernant les travaux de dragage hydraulique de l'entrée du port de plaisance au bénéfice de la Sté BUESA, dans les mêmes conditions contractuelles que celles précédemment consenties par la Sté BAULAND TP, à compter du 27/12/16.
130 - 2017	PEC - DEP - Direction	14/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. TROBRILLANT Frédéric pour 6 séances d'initiation à la photographie dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école maternelle des Lav du 20/02 au 27/03/17 pour un montant de 334,32 €
131 - 2017	PRM - Finances	14/03/2017	Décision ayant pour objet la délocalisation de la régie de recette principale
132 - 2017	PEC - DEP - Direction	15/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Daniel KUPFERSTEIN pour 5 séances de tournage clip dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire AF2 du 10/03 au 30/03/2017 pour un montant de 200 €
133 - 2017	PEC - DEP - Direction	15/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Christine BOILEAU pour 40h d'atelier d'art plastique dans le cadre du plan local d'éducation artistique à l'école maternelle des Terres Blanches du 13/03 au 10/06/2017 pour un montant de 2 370 €
134 - 2017	PEC - DEP - Direction	16/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec DECIBEL EVENT pour une vidéo projection, livraison, montage, exploitation, démontage dans le cadre d'une conférence le 29 mars 2017 à la salle de l'aire à Frontignan la Peyrade pour un montant de 1 121,40 €
136 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	21/03/2017	Décision ayant pour objet un atelier d'écriture du 3 au 7 avril 2017 dans le cadre du 20ème festival international du roman noir à Frontignan avec Mr Patrick Mosconi pour un montant de 1952,50€ ;
137 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	21/03/2017	Décision ayant pour objet la réalisation de plusieurs ateliers d'arts plastiques avec les enfants de l'école Simone de Beauvoir à Frontignan suivi d'une exposition dans le cadre du 20ème festival international du roman noir à Frontignan avec Kafiz Salim pour un montant de 1156€ ;
138 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	21/03/2017	Décision ayant pour objet la réalisation de plusieurs ateliers d'arts plastiques avec les enfants de l'école Simone de Beauvoir à Frontignan suivi d'une exposition dans le cadre du 20ème festival international du roman noir à Frontignan avec Renaud LEMAIRE pour un montant de 525€ ;
139 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	21/03/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession cimetière lapeyrade aux noms de M. et Mme Coria .
140 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	21/03/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de pleine terre au nom de Mme Fernandez Claude.
141 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	21/03/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de terrain cimetière Lapeyrade aux noms de M. et Mme Marti.
143 - 2017	PRM - Politiques contractuelles	23/03/2017	Réalisation d'une mission d'accompagnement formatif auprès de la direction des politiques contractuelles. "Territori Ressource & Formation".
167 - 2017	PRM - DAG - Etat civil	27/03/2017	Décision ayant pour objet la vente d'une concession de columbarium aux noms de M et Mme Léonce Segarra.

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
168 - 2017	PRM - DAG - Service achats	28/03/2017	Décision ayant pour objet un avenant pour le marché de travaux portant sur la réfection de la piste de Bicross pour un montant de 4 650€ HT avec la Sté COLAS Midi Méditerranée.
169 - 2017	PRM - DAG - Service achats	28/03/2017	Décision ayant pour objet un marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de la maison des loisirs créatifs "rue paul Doumer" contractualisé avec ARTELABO architecte mandataire du groupement pour un montant de 34 100 € HT.
171 - 2017	PEC - DEP - Direction	28/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. TROBRILLANT Frédéric pour 12 séances d'initiation à la photographie dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école élémentaire Anatole France 1 du 18/04 au 04/07/2017 pour un montant de 749,12 €
172 - 2017	PEC - DEP - Direction	28/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association LINE UP pour 7 séances de graffiti dans le cadre de l'accueil de loisirs à l'école AF2 le 07/03 et TB 1 du 23/02 au 30/03/2017 pour un montant de 441 €
174 - 2017	PVDD - Sports et loisirs	29/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 3 au 5 avril 2017 avec l'association " Aresquiers Subaquatiques " pour un montant de 90 €TTC.
175 - 2017	PVDD - Sports et loisirs	29/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 3 au 7 avril 2017 avec l'association " Savate Boxe Française Frontignan " pour un montant de 150 €TTC.
176 - 2017	PVDD - Sports et loisirs	29/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 10 au 14 avril 2017 avec l'association " Frontignan Karaté Club " pour un montant de 150 €TTC.
177 - 2017	PVDD - Sports et loisirs	29/03/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service portant sur l'animation pour les enfants dans le cadre d'évasion sport élémentaire du 10 au 14 avril 2017 avec l'association " Tambourin club de Courmonsec " pour un montant de 250 €TTC.
178 - 2017	PRM - DAG - Service achats	30/03/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de fournitures de matériel pédagogique, attribué à la sté LACOSTE pour un montant maximum annuel de 22 000 € HT, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour la même durée de façon expresse.
179 - 2017	PRM - DAG - Service juridique	03/04/2017	Décision ayant pour objet une convention portant la réalisation de prestations de conseils juridiques en matière de gestion du port
180 - 2017	PVDD - Direction Commerce	03/04/2017	Décision ayant pour objet un contrat de prestation de service avec la Protection civile de l'Hérault pour assurer la sécurité du Festival du Muscat pour un montant de 350 €
181 - 2017	PRM - DAG - Service achats	04/04/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre de fournitures portant sur l'acquisition d'un camion benne simple cabine (VL), attribué à la Sté TRESSO AUTO, pour un montant total de 25 949,16 € TTC (offre de base + option).
182 - 2017	PRM - DAG - Service achats	04/04/2017	Décision ayant pour objet l'aliénation d'un camion benne simple cabine d'occasion en l'état, de marque Ford Transit immatriculé AC 763 CL, au bénéfice de la Sté TRESSOL AUTO pour un montant de 2 980 € TTC.
183 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	06/04/2017	Décision ayant pour objet la réalisation d'un concert de musique africaine avec le groupe Hinizi au port de Frontignan de 13h à 15h dans le cadre de la semaine du développement durable le dimanche 4 juin 2017 avec Hambe Productions pour un montant de 2624€ ;

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
184 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	06/04/2017	Décision ayant pour objet la réalisation l'organisation et la participation d'une lecture de vingtaine de nouvelles les 17,18 et 24,25 juin 2017 à bord d'un petit train dans les rues de la ville de Frontignan dans le cadre du 20ème festival international du roman noir à Frontignan avec l'association les auteurs du soleil pour un montant de 300€
185 - 2017	PEC - DCFJ - Festivités	06/04/2017	Décision ayant pour objet l'organisation et la participation à la lecture de poésie le jeudi 29 juin 2017 dans le cadre du 20ème festival international du roman noir à Frontignan avec l'association Humanisme et Culture pour un montant de 600€ ;
186 - 2017	PRM - DAG - Service achats	07/04/2017	Décision ayant pour objet un marché public relatif aux feux d'artifice 2017, attribué à la sa Pyragric Industrie pour un montant total de 19000€ TTC.
187 - 2017	PRM - DAG - Service achats	10/04/2017	Décision ayant pour objet un marché de fournitures portant sur l'acquisition d'un système d'accès pour l'aire d'étape de campings-cars attribué à la SARL Aireservices pour un montant de 38 052 € TTC (offre de base et option 1 et 2)
191 - 2017	PEC - DEP - Direction	11/04/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Christine BOILEAU pour 20h d'atelier d'art plastique dans le cadre du centre de loisirs du 03/04 au 14/04/2017 pour un montant de 1 160 €
192 - 2017	PRM - DAG - Service achats	11/04/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande de fournitures d'uniformes de police municipale et accessoires, attribué à la sté ESCASSUT pour un montant maximum annuel de 12 000 € HT, pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour la même durée de façon expresse.
193 - 2017	PEC - DEP - Direction	11/04/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Jean RACAMIER pour la conception et la réalisation d'une maquette dans le cadre du centre de loisirs prévu du 03/04 au 14/04/2017 pour un montant de 650 €
201 - 2017	PEC - DEP - Direction	13/04/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Ah Bon" pour 12 séances d'atelier théâtre dans le cadre du centre de loisirs du 03/04 au 14/04/2017 pour un montant de 900 €
202 - 2017	PEC - DEP - Direction	13/04/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec M. Daniel Kupferstein pour 5 séances de tournage et 2 séances de présentation du montage dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école élémentaire AF 2 les 20/04, 24/04, 05/05, 12/05, 15/05, 19/05 et 22/05/2017 pour un montant de 840 €
203 - 2017	PEC - DEP - Direction	13/04/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec Mme Gislaine Marro pour 12h d'atelier de sculpture dans le cadre du plan local d'éducation artistique à l'école élém des Crozes les 27 et 28 avril 2017 pour un montant de 686 €
204 - 2017	PEC - DEP - Direction	13/04/2017	Décision ayant pour objet une convention de prestation de service avec l'association "Ah Bon" pour 18 séances d'atelier théâtre dans le cadre de l'accueil de loisirs associé à l'école mat AF et élém AF1 du 20/04 au 07/07/2017 pour un montant de 648 €
205 - 2017	PRM - DAG - Service achats	13/04/2017	Décision ayant pour objet un accord-cadre de fournitures portant sur l'acquisition d'un camion benne simple cabine (VL), attribué à la Sté TRESSO AUTO, pour un montant total de 25 123,56 € TTC (offre de base + option).
208 - 2017	PVDD - Direction Commerce	19/04/2017	Décision ayant pour objet un contrat de prestation de service avec l'association Beau Nez d'âne pour une exposition d'une mini ferme le 23 juillet dans le cadre du Festival du Muscat pour un montant de 450 €
209 - 2017	PVDD - Direction Commerce	19/04/2017	Décision ayant pour objet un contrat de prestation de service avec l'entreprise Sonia Fleurs pour une animation d'atelier d'art floral le 23 juillet dans le cadre du festival du muscat pour un montant de 500 € TTC

Numéro de la décision (N° - Année)	Service émetteur	Date de rédaction	Objet de la décision / délibération
212 - 2017	PVDD - Direction Commerce	20/04/2017	Décision ayant pour objet un contrat de prestation de service avec Mme Agnès Fleury pour la mise à disposition d'une structure accro pitchoun et 15 jeux traditionnels en bois avec Mme Agnès Fleury pour un montant de 1530 € TTC
213 - 2017	PRM - DAG - Service juridique	20/04/2017	Décision ayant pour objet l'avenant n°16 au marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du boulevard urbain central
220 - 2017	PVDD - Direction Commerce	21/04/2017	Décision ayant pour objet un contrat de prestation de service avec l'association Les arts en Méditerranée pour la mise en place et l'animation d'un atelier céramique le 23 juillet dans le cadre du festival du Muscat pour un montant de 390 €.

ORDRE DU JOUR ENVOYE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

1. **Coopération intercommunale** : Transfert à la Communauté d'agglomération du bassin de Thau d'une compétence en matière d'actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche.
2. **Coopération intercommunale** : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de voirie liés à la mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau TAT sur la commune de Frontignan – autorisation de signature.
3. **Tourisme / plaisance** : Demande de subvention pour la modernisation et la restructuration du Port de plaisance de Frontignan.
4. **Sécurité publique** : Signature de la convention 2017 avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) portant sur la surveillance des baignades et des activités nautiques.
5. **Sécurité publique / Citoyenneté** : Création d'un observatoire citoyen de la tranquillité publique.
6. **Politique de la Ville** : Demande de renouvellement de conventionnement « adulte relais » auprès de l'Etat.
7. **Politique de la Ville** : Demandes de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.
8. **Politique de la Ville** : Attribution des subventions 2017 aux associations dans le cadre du contrat de ville.
9. **Administration générale** : Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit des agents de la Ville.
10. **Ressources humaines** : Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal à l'occasion des élections présidentielles.
11. **Education / jeunesse** : Modification du règlement intérieur des activités du service jeunesse.
12. **Economie /Commerce** : Adoption du nouveau règlement des halles commerciales.
13. **Agenda 21** : Signature d'une convention avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement du bassin de Thau (CPIE) pour la période 2017-2020.
14. **Aménagement / urbanisme** : Acquisition de la parcelle AO N°2 dans le cadre d'une procédure de bien sans maître.
15. **Administration générale** : Mise à jour des délégations consenties par le conseil municipal au maire.
16. **Administration générale** : Désignation des représentants de la Ville de Frontignan à la commission locale d'évaluation des charges transférées.
17. **Administration générale** : Mandat spécial et remboursement de frais d'un élu à l'occasion d'un déplacement à Ponte de Sor (Portugal).

Le conseil municipal se penche sur les affaires inscrites à l'ordre du jour :

DOSSIER N°1 Coopération intercommunale : Transfert à la Communauté d'agglomération du bassin de Thau d'une compétence en matière d'actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Rapporteur : Claudie Minguez

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Un projet baptisé « CELIMER3 » est porté depuis plusieurs années par l'université de Montpellier, l'IRD et l'IFREMER dans le cadre d'un projet immobilier sur le territoire de la Ville de Sète, se traduisant par la création d'une plateforme comprenant des espaces d'accueil pour des entreprises et des laboratoires, développant une surface de plancher de 1.153 m².

Cet espace permettrait également d'offrir des enseignements et des formations de qualité dans les domaines littoral et marin, notamment à travers la création d'un master « Mundus » dont le thème serait la biodiversité marine, exploitation et conservation.

Dans ce cadre, la communauté d'agglomération du bassin de Thau a souhaité pouvoir participer à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en relation avec l'université, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et assurer la réalisation de constructions, par maîtrise d'ouvrage déléguée, de bâtiment universitaire.

Par une délibération du 26 janvier 2017, elle a sollicité de ses communes membres de se voir dotée de cette compétence supplémentaire.

La présence sur le territoire de la communauté de l'IFREMER et de l'IRD bénéficierait à l'entier bassin de Thau en termes de reconnaissance pour le suivi de la qualité de l'environnement marin et littoral, le développement des pratiques durables et responsables de l'environnement, ainsi que la restauration des écosystèmes.

Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'approuver le transfert des communes à la communauté d'agglomération du bassin de Thau d'une compétence supplémentaire en matière « *d'actions nouvelles au titre de l'enseignement supérieur et de la recherche, afin, notamment, de participer à la définition des orientations en matière d'enseignement supérieur et de recherche, en particulier au niveau des contrats de plan, pour susciter l'interface recherche - entreprise, en relation avec l'université et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, et pour réaliser la construction, par maîtrise d'ouvrage déléguée, de bâtiments universitaires, et pour mettre à disposition des moyens définis avec différents partenaires* ».

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°2 Coopération intercommunale : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant les travaux de voirie liés à la mise en accessibilité d'un point d'arrêt du réseau TAT sur la commune de Frontignan – autorisation de signature.

Rapporteur : Yannie Coquery

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de sa compétence « aménagement de l'espace communautaire », la communauté d'agglomération du bassin de Thau organise les transports urbains sur l'ensemble de son territoire et se doit de proposer aux usagers une offre de transport de qualité dans des conditions optimales d'accessibilité.

A ce titre, et comme l'imposait la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la communauté d'agglomération du bassin de Thau a adopté, le 16 novembre 2011 son schéma directeur d'accessibilité transport (SDAT) définissant précisément l'ensemble des modalités permettant d'assurer une mise en accessibilité optimale du réseau de bus.

Ce schéma, complété par un agenda d'accessibilité programmé (ADAP), se décline sur toutes les composantes du réseau T.A.T et concerne notamment la mise aux normes des points d'arrêt.

Le territoire de la Ville de Frontignan est ici concerné par la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Airolles », situé Avenue Victor Hugo, pour un montant prévisionnel total de 13 500 € HT.

Cette programmation a été définie en cohérence avec le plan d'action voirie de la commune.

En vue d'intégrer au mieux cet aménagement dans la voirie existante, la communauté d'agglomération du bassin de Thau confierait à la Ville la maîtrise d'ouvrage déléguée de ces travaux.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser M. le Maire à la signer avec le représentant de la communauté d'agglomération du bassin de Thau.

M le maire ouvre le débat en précisant certains éléments de planning.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°3 Tourisme / plaisance : Demande de subvention pour la modernisation et la restructuration du Port de plaisance de Frontignan.

Rapporteur : Gérard Arnal

(Arrivée de Mme Palamara à 18H 50.)

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Au début des années 80, l'Etat accordait à la commune de Frontignan la concession de réalisation et d'exploitation d'un port de plaisance.

La gestion de ce nouveau port ainsi construit sera confiée, dans un premier temps, à un syndicat mixte exploitant les ports voisins de Carnon et de la Grande Motte puis, à la suite des lois de décentralisation, la commune reprendra la gestion de son port et en deviendra l'exploitant en 1996.

La reprise du port par la commune en régie directe conduit à la création d'un budget annexe au budget principal de la Ville et à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la gestion du port de plaisance de Frontignan.

Dotée d'une capacité d'accueil de 600 anneaux, le port de Frontignan offre tous les services nécessaires à tout grand port de plaisance : postes d'accostage équipés de bornes de distribution d'eau et d'électricité, quai d'accueil réservé aux escales, station carburant automatisée, pompe de vidange des eaux grises et noires, sanitaires, déchetterie portuaire, zone technique équipée aux normes environnementales, service bosco permanent, wifi sur tout le port, accueil et surveillance portuaire 24^h/24^h toute l'année, etc...

S'y trouve également des services qui renforcent son attractivité (shipchandlers, voilerie, bateau-école, mais aussi centre nautique, club de plongée et plusieurs restaurants).

Adhérent à l'Union des Villes Portuaires du Languedoc-Roussillon, signataire de la charte Sud de France, labélisé « port propre » en 2003 et « Pavillon Bleu » depuis 1997, le port de plaisance de Frontignan est régulièrement encouragé pour son engagement environnemental.

De plus, depuis 2004, la capitainerie et l'office de tourisme de Frontignan sont hébergés dans un même lieu « la Maison du Tourisme et de la Plaisance », permettant ainsi de proposer aux plaisanciers toute l'offre touristique locale mais aussi de les orienter vers une offre plus large en lien avec le potentiel et la richesse de l'ensemble du territoire.

Le port de plaisance de Frontignan, conçu comme un équipement structurant, permet de dynamiser une portion du littoral languedocien autour d'une gamme étendue d'activités touristiques et de loisirs. Chaque année, et particulièrement en saison, c'est plus d'un millier de navires de plaisances qui sont accueillis.

Aujourd'hui, ses infrastructures sont vieillissantes et ne répondent plus aux exigences de la plaisance moderne et doivent être remplacées et modernisées.

A ce constat, s'ajoute un manque chronique de postes d'accostage disponibles ne permettant pas de répondre à la demande croissante, se traduisant par des listes d'attentes toujours aussi longues : environ 500 renouvellements sur les listes d'attente du port de Frontignan en 2016.

C'est pour ces raisons que la commune de Frontignan a l'ambition de restructurer et moderniser son port de plaisance. Ce dernier fait actuellement l'objet d'études pour lesquelles la régie Frontignan Plaisance a missionné le groupement Egis Port et Idra. Les études d'avant-projet réalisées par la maîtrise d'œuvre ont confirmé la faisabilité technico-économique du projet de restructuration et de modernisation du port de plaisance de Frontignan.

Le plan de masse permet d'accroître la capacité d'accueil du port de 105 postes supplémentaires dans l'emprise portuaire actuellement exploitée et de 160 postes supplémentaires si l'on considère le programme d'aménagement dans son ensemble.

Le montant de ces travaux est estimé à 3 000 000 € H.T pour les aménagements qui concernent la tranche ferme (réaménagement et renouvellement des pontons) et un montant toutes tranches confondues de 4 000 000 € H.T.

C'est dans ce contexte que la ville de Frontignan se tourne vers ses partenaires traditionnels, en particulier le Conseil Régional de la nouvelle grande région Occitanie pour soutenir ce projet d'envergure qui s'inscrit au cœur du développement touristique de notre territoire.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire ou son représentant à solliciter l'attribution de subventions les plus élevées possibles pour accompagner ce projet.

M le maire ouvre le débat après avoir rappelé que le projet est connu du conseil.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°4 Sécurité publique : Signature de la convention 2017 avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) portant sur la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Rapporteur : Gérard Arnal

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Afin de préparer la saison estivale 2017 et d'assurer le bon fonctionnement des cinq postes de secours de Frontignan, il est proposé au conseil municipal de conclure une convention relative au recrutement, par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), des sapeurs-pompiers volontaires affectés à la surveillance des baignades et des activités nautiques.

Cette surveillance sera assurée pour les 4 postes de secours des Aresquiers, Bergerie, Grau et Entrée pendant la période allant du 1^{er} juillet au 27 août 2017.

Pour le poste de secours du port, la surveillance sera réalisée du 1^{er} juillet au 27 août 2017 et les week-ends des 24 - 25 juin, et 2 - 3 septembre 2017.

Dans le cadre de cette convention, le SDIS recrute les agents saisonniers possédant les qualifications requises afin de les affecter à la surveillance des baignades et des activités nautiques sur les plages de Frontignan. Il gère également l'organisation administrative et le suivi du personnel. Il assure les sapeurs-pompiers recrutés pour les besoins de la Ville auprès de sa compagnie d'assurance.

La commune prend financièrement en charge l'ensemble des prestations fournies par le SDIS et met à disposition des sauveteurs concernés, les locaux et les moyens d'interventions nécessaires au bon déroulement de leurs missions. (Embarcations, petits matériels, produits pharmaceutiques ...)

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention 2017, et d'autoriser M. le Maire à la signer avec le SDIS.

M le maire ouvre le débat en précisant qu'il s'agit d'une convention proposée chaque année au conseil municipal pour une intervention du SDIS qui donne à la ville entière satisfaction.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°5 Sécurité publique / Citoyenneté : Création d'un observatoire citoyen de la tranquillité publique.

Rapporteur : M Grignon

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La mise en place d'un Observatoire citoyen de la tranquillité publique permettrait de s'appuyer, à l'instar de ce qui a été mis en place avec les conseils de quartier, sur l'expertise d'usage des habitants. En effet, si en matière de prévention de la délinquance, la Ville dispose de différentes structures de concertation et d'action pour travailler avec des représentants de l'État, des personnalités qualifiées ou encore des représentants d'association comme au sein du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), il apparaît souhaitable de créer un nouvel espace de concertation spécifique dont l'originalité serait d'y associer les citoyens.

Cet observatoire sera composé des représentants des conseils consultatifs de la Frontignan: les conseils de quartier et le conseil municipal des jeunes dans un premier temps. Quatre représentants de l'association des commerçants y seront associés : un par grand secteur (plage, centre, la Peyrade) et le représentant de l'union des commerçants.

Jean-Louis Bonneric, maire-adjoint délégué à la citoyenneté aux comités de quartier, Ange Grignon, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la tranquillité publique, Marie-Ange Palamara, conseillère municipale déléguée à la politique de la ville, à la réussite éducative et à la prévention de la délinquance, Claudie Minguez, 1ère adjointe déléguée à la réussite éducative et à la parentalité, Nathalie Glaude, conseillère municipale déléguée à l'emploi et la formation professionnelle, tous titulaires des délégations directement concernées par cette instance opérationnelle siégeront à cet observatoire. D'autres élus en charge des questions abordées dans cet observatoire pourront y être conviés en fonction de l'ordre du jour.

L'observatoire aura pour mission de proposer toutes réflexions et avis sur les questions de sécurité mais aussi de porter avis sur les propositions des élus.

Une première réunion durant laquelle seront présentées les dispositions relatives à la saison estivale, se tiendra le 2 juin et permettra de définir un calendrier de travail de l'instance.

Ainsi, au deuxième semestre 2017, l'observatoire participera d'une part, à l'étude préalable au déploiement de la vidéo protection sur l'espace public afin de rassurer et de dissuader et, d'autre part, à la définition d'horaires adaptés pour des patrouilles pédestres en centre-ville. Ces propositions alimenteront le plan d'actions polices nationale et municipale spécifiques au cœur de ville annoncé lors d'une réunion de travail avec les commerçants intervenue le mercredi 15 mars.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder à la création de cet observatoire ainsi qu'à sa mise en place.

M le maire ouvre le débat.

M Prato s'interroge sur le caractère accessible aux élus de la réunion du 2 juin, ce qui lui est confirmé par M Grignon.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

M le maire précise que la consultation lancée en vue d'une étude de mise en place de la vidéosurveillance a permis de recueillir trois offres en cours d'analyse, dont une première approche a permis de s'assurer de la qualité. Cette étude devrait pouvoir être lancée fin mai.

DOSSIER N°6 Politique de la Ville : Demande de renouvellement de conventionnement « adulte relais » auprès de l'Etat.

Rapporteur : Marie-Ange Palamara

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Les Villes signataires d'un contrat de ville ou dotées d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation sont éligibles au programme « adulte relais » initié par l'Etat.

Dans le cadre de ce dispositif, une convention pour un emploi « adulte relais » a été signée entre l'Etat et la Ville de Frontignan le 15 décembre 2014 pour une durée de trois ans.

La création de cet emploi « adulte relais » est destiné à réaliser une mission de médiation sociale de proximité. Il a permis à la Ville de Frontignan d'améliorer, dans le quartier prioritaire « Les deux pins », les relations entre les habitants et entre ceux-ci et les services publics, facilitant ainsi l'accès aux droits et favorisant des rapports sociaux apaisés dans les espaces publics ou collectifs.

La médiation sociale de proximité a répondu à l'objectif de pédagogie citoyenne qui constitue le cœur de son utilité sociale en privilégiant l'écoute, l'information, le dialogue, en vue de favoriser l'autonomie des citoyens.

Le conventionnement « adulte relais » a permis à la Ville de bénéficier, pendant trois ans, d'une aide forfaitaire annuelle de l'Etat d'un montant de 18 936 €.

Cette convention « adulte relais » arrivant à son terme le 14 décembre 2017, il est proposé de déposer une demande de renouvellement auprès du préfet pour une durée de trois ans, démarche qu'il convient d'effectuer six mois minimum avant l'expiration de la relation contractuelle.

Afin de bénéficier du renouvellement de cette convention « adulte relais » dès le 15 décembre 2017 et assurer ainsi la continuité de cette mission de médiation sociale de proximité, il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser M. le maire à adresser à l'Etat, une demande de renouvellement de ce dispositif,
- de solliciter l'aide financière correspondante,
- de l'autoriser à signer tous les documents y afférents.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°7 Politique de la Ville : Demandes de subvention auprès du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

Rapporteur : Marie-Ange Palamara

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Dans le cadre des politiques de prévention que la Ville mène, certains projets peuvent bénéficier de financements du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR).

En 2016, la participation financière du FIPDR pour la Ville de Frontignan a été de 7.000 €.

A l'issue des groupes de travail dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation et du service jeunesse, la Ville envisage de conduire les projets suivants, pour l'année 2017 :

- La création d'une « Equipe information prévention », Cette équipe, composée de deux jeunes équipés de VTT, assurera une mission d'information (distribution de plaquettes d'information pour éviter les vols, contacts utiles...) et de veille sur le quartier de la plage afin de lutter contre les vols à la roulotte. Elle sera rattachée au service de police municipale durant la période estivale. La subvention demandée au FIPDR s'élève à 3.000 €.

- « Partage et vivre ensemble », piloté par le service jeunesse en partenariat avec la direction culture, fêtes et jumelages et les acteurs locaux. Cette action qui s'adresse aux jeunes à travers la mise en place d'actions éducatives (stages vidéos, expositions...) a pour objectif principal de lutter contre les préjugés, les discriminations et toutes les formes de rejet. La subvention demandée au FIPDR est de 2.000 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à déposer ces deux demandes de subvention auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°8 Politique de la Ville : Attribution des subventions 2017 aux associations dans le cadre du contrat de ville.

Rapporteur : Marie-Ange Palamara

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants

Chaque année, dans le cadre de la programmation de la convention d'application territoriale du contrat de ville 2015/2020, de nombreuses actions portées par la Ville ou les associations sont aidées.

Ainsi, en 2016, 19 actions initiées par la Ville ou les associations ont été conduites.

La convention d'application territoriale de Frontignan a ainsi permis de mobiliser en 2016 les partenaires financiers à hauteur des enveloppes suivantes :

- Etat : crédits spécifiques politique de la ville (CGET, FIPD) : 110 000 €
- Etat : crédits de droit commun : 26 130 €
- CCAS : 11 900 €
- Thau agglomération : 19 600 €
- Conseil départemental : 71 896 €
- Caisse d'allocations familiales de l'Hérault : 42 289 €

Quant à la Ville de Frontignan, elle a consacré 220 875 € au soutien de ses projets ou ceux des associations.

A présent, dans le cadre de la programmation 2017, la commune de Frontignan propose de verser des subventions aux associations qui participent au programme d'actions 2017.

Ces subventions sont proposées par la Ville après instruction technique par ses services, ceux du centre communal d'action sociale et en concertation avec l'Etat, Thau agglo, le Conseil départemental, la Caisse d'allocations familiales de l'Hérault et la Région.

Par la suite, elles ont été validées par le comité de pilotage politique en présence des partenaires financeurs.

Ces subventions viennent en complément de celles allouées par les partenaires institutionnels au regard de leurs compétences respectives.

Les actions retenues relevant du pilier « Cohésion sociale » ciblent les domaines priorités par la Ville et les acteurs locaux et s'articulent autour des 4 axes suivants : « L'insertion sociale ; l'éducation et le soutien à la fonction parentale ; la prévention et la médiation sociale ; la prévention de la délinquance ».

Ces domaines sont caractérisés par un engagement fort dans une politique de développement éducatif et social et de prévention de la délinquance. Les actions proposées ci-dessous permettent de conforter une stratégie d'accès aux droits et aux services, et de promotion de la citoyenneté.

Ainsi, le montant pour 2017 des subventions aux associations proposées par la Ville, s'élèverait à 38 000 € répartis de la façon suivante :

ASSOCIATIONS	ACTIONS	MONTANT
AXE 1 : INSERTION SOCIALE		
Concerthau	<u>Ateliers d'écriture</u> pour les personnes en difficulté d'insertion.	2 000 €
Femmes en Languedoc Roussillon	<u>Accueil individualisé d'accès aux droits et de médiation sociale</u> entre les familles, les administrations et les permanences d'écrivain public.	23 000 €
Petits débrouillards	<u>Séjour de vacances</u> (activités scientifiques, loisirs) pour les enfants.	4000 €
Fac tennis	<u>Séances de découverte pour les jeunes « tennis, padel, beach tennis ».</u>	1 000 €
AXE 2 : EDUCATION ET SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE		
Planète parents	<u>Ateliers d'arts plastiques et de cuisine parents/enfants.</u>	1 500 €
AXE 3 : PREVENTION ET MEDIATION SOCIALE		
Cultures urbaines sans frontières	Ateliers graffs pour les jeunes.	1 000 €

Planning familial	Ateliers de prévention santé (collèges, services de la Ville).	500 €
Petits débrouillards	Animations de rue, pour les enfants, au cœur du quartier prioritaire « Les deux pins » sur la thématique scientifique.	1000 €
AXE 4 : PREVENTION DE LA DELINQUANCE		
Fac haltérophilie	Accompagnement éducatif individuel du jeune sur son projet sportif et sur la structuration des entraînements pour la pratique de la musculation.	4 000 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'attribuer les subventions aux diverses associations comme précisé ci-avant,
- d'autoriser M. le maire à signer une convention avec l'association « Femmes en Languedoc Roussillon ».

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 6, Mme Touzellier, M Prato, M Alquier, M Vogt, M Loué (par délégation Mme Hemmer).

Pour : unanimité.

DOSSIER N°9 Administration générale : Mise en œuvre de la protection fonctionnelle au profit des agents de la Ville.

Rapporteur : Ange Grignon

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Tous les agents communaux bénéficient, dans le cadre de l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, d'une protection fonctionnelle due par leur collectivité dans le cadre de l'exercice de leurs missions.

Particulièrement exposés de par la nature de leurs missions et de leurs prérogatives d'agents de police judiciaire adjoint, les agents de la police municipale sont susceptibles de subir des outrages, voire des violences à la suite desquels la Ville accorde sa protection en octroyant aux agents victimes de ces actes un avocat les représentant dans la défense de leurs intérêts civils.

Du fait des missions d'intérêt général assurées par les agents, ces derniers doivent être indemnisés du préjudice subi. Dans l'éventualité d'une insolvabilité du mis en cause, il appartient à la Ville de procéder à cette indemnisation, à charge pour elle de se retourner contre l'auteur des faits.

Ce versement indemnitaire intervient dans un cadre transactionnel dont le texte est approuvé par le conseil municipal.

Depuis 2014 et jusqu'à ce jour, 13 agents de la police municipale sont concernés par ces indemnités auxquelles les auteurs des faits ont été condamnés, et ce, pour une somme totale de 4.425 €.

Il est donc proposé au conseil municipal, dans le cadre de la protection fonctionnelle prévue par l'article 11 de la n° 83-634 du 13 juillet 1983 :

- d'approuver le texte du protocole indemnitaire à intervenir,
- d'autoriser M. le maire à le signer,
- de verser les sommes ci-après détaillées aux agents victimes des faits répréhensibles,
- et de prendre acte que la Ville est légalement subrogée à ses agents dans le recouvrement de ces sommes.

Les affaires ici soumises au conseil sont les suivantes, uniquement exposées dans la note de synthèse transmise aux conseillers et non lues en séance.

Agent police municipale	Décisions de justice	Indemnité
Mme Bringé	Jugement du tribunal correctionnel 12 avril 2016 :	150 €

<i>M Campestre</i>	Jugement du tribunal pour enfants 22 septembre 2016 :	50 €
<i>M Cohin</i>	Jugement du tribunal correctionnel 2 avril 2014 : Jugements du tribunal pour enfants 17 juin 2014 : 27 novembre 2015 :	200 € 200 € 100 €
<i>M Desmas</i>	Jugement du tribunal correctionnel 1 ^{er} mars 2016	500 €
<i>M Enginger</i>	Jugement du tribunal pour enfants 18 septembre 2014 :	150 €
<i>M Fabre</i>	Jugements du tribunal pour enfants 17 juin 2014 : 22 septembre 2016 :	200 € 50 €
<i>M Fumeau</i>	Jugement du tribunal correctionnel 2 avril 2014 : Arrêt de la cour d'appel du 7 mars 2017 confirmant le jugement rendu par le tribunal correctionnel le 21 octobre 2014 : Jugements du tribunal pour enfants 27 novembre 2015 : 22 septembre 2016 :	200 € 800 € 100 € 50 €
<i>M Longueras</i>	Jugement du tribunal correctionnel 2 avril 2014 : Jugement du tribunal pour enfants 17 juin 2014 :	200 € 200 €
<i>M Maniscalco</i>	Jugement du tribunal pour enfants 18 septembre 2014 :	75 €
<i>Mme Paysserand</i>	Jugements du tribunal pour enfants 27 novembre 2015 :	100 €
<i>M Paysserand</i>	Jugement du tribunal correctionnel 12 avril 2016 :	150 €
<i>M Pierrou</i>	Jugement du tribunal pour enfants 27 novembre 2015 : Jugements du tribunal correctionnel 1 ^{er} mars 2016 : 20 juin 2016 :	100 € 500 € 200 €
<i>M Rodier</i>	Jugement du tribunal correctionnel 12 avril 2016 :	150 €

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°10 Ressources humaines : Indemnisation des travaux supplémentaires effectués par le personnel communal à l'occasion des élections présidentielles.

Rapporteur : Claudie Minguez

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

A l'occasion des élections présidentielles des 23 avril et 07 mai 2017, 80 agents ont été amenés à effectuer des heures supplémentaires.

Pour 70 d'entre eux, ces heures sont rémunérées sur la base du temps réellement travaillé en application du barème des heures de travail supplémentaire du dimanche pour un montant global de 24 994, 14 €.

En ce qui concerne les 10 agents bénéficiaires d'une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections (IFCE), l'indemnité qui peut leur être allouée est calculée dans la double limite suivante :

- dans la limite d'un crédit global obtenu en multipliant la valeur maximum de l'IFTS mensuelle des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de ladite indemnité.
- dans la limite d'une somme individuelle ne devant pas dépasser ¼ de l'IFTS mensuel maximum des attachés territoriaux.

Le coefficient de l'IFTS utilisé pour le calcul du crédit global est fixé à 2,8.

Ainsi, la dépense nécessaire pour le paiement de ces heures est de 4 956, 33 €.

Au total, la dépense liée au paiement des heures supplémentaires pour les élections présidentielles s'élève donc à 29 950, 47 €, une liste des bénéficiaires est annexée à cette délibération.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter les propositions pour ce paiement.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°11 Education / jeunesse : Modification du règlement intérieur des activités du service jeunesse.

Rapporteur : Pascale Gregogna

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La participation de jeunes gens résidant sur le territoire des communes voisines de la Ville de Frontignan à la vie culturelle et sportive de la commune a depuis longtemps retenu l'attention des services municipaux.

L'accès aux activités proposées par le service jeunesse est aujourd'hui exclusivement réservé aux jeunes de 10 à 25 ans, habitant la commune et à jour de leur inscription. Cette inscription se formalise par la remise d'une carte payante individuelle d'adhésion au service jeunesse appelée *Pass'kifo*.

Sur présentation de cette carte, les jeunes peuvent également bénéficier d'avantages tarifaires auprès de nombreux commerçants et associations sous convention avec la Ville. Seul le Cinémistral fait l'objet d'une convention spécifique puisque, pour chaque entrée payée de 2.10 € par le jeune, la Ville participe de son côté au droit d'entrée à hauteur de 2,20 €.

Les activités du service jeunesse sont proposées à la fois au Point Information Jeunesse situé au Parc Victor Hugo et à l'Espace Kifo situé avenue des carrières. Ce sont des lieux de rencontres, d'échanges, d'information et d'expression favorisant l'émergence de projets.

Pour les jeunes, les groupes de pairs du même âge assument un rôle central dans les procédures de socialisation où le groupe devient la référence et les amis ont un rôle essentiel, d'autant que, pendant le temps périscolaire notamment, les jeunes non domiciliés à Frontignan peuvent rester un temps sans occupation sur la commune.

Il est donc envisagé de fixer des nouvelles conditions aux dispositifs proposés par le service jeunesse en vue de donner accès, à compter du 1^{er} juillet 2017, à une partie des avantages du Pass'kifo à tous les jeunes scolarisés à Frontignan, Frontignanais ou non, en vue de respecter la cohésion de chaque groupe d'amis au soutien du développement de leur projet respectif.

Il s'agit de permettre aux jeunes scolarisés sur la commune mais n'y étant pas domiciliés de bénéficier :

- d'un accès à l'ensemble des activités proposées dans le cadre de la programmation de loisirs sous certaines conditions, à savoir :
 - o l'accès à un nombre de places limité (20%) pour toutes activités dont le nombre de places est contraint,
 - o le plafonnement tarifaire pour les activités payantes ;
- d'un accompagnement individuel ou collectif dans le cadre des activités du Point Information Jeunesse ;
- et des avantages tarifaires liés à la carte Pass'Kifo excepté l'accès au Cinémistral.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ces modifications et de les intégrer au règlement intérieur des activités du service jeunesse de la Ville de Frontignan.

M le maire ouvre le débat.

M Prato s'interroge sur un possible conventionnement à intervenir avec les villes voisines pour leur permettre de prendre en charge une partie du ticket d'entrée au Cinémistral. M le maire estime que ces dispositifs seraient disproportionnée au regard des sommes en jeu, en l'état.

Il est ensuite procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°12 Economie /Commerce : Adoption du nouveau règlement des halles commerciales.

Rapporteur : Kelvine Gouvernayre

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La Ville de Frontignan s'est engagée, depuis quelques années déjà, dans une démarche de soutien à la redynamisation de l'offre commerciale en cœur de ville. Cette politique s'articule en effet autour de différentes actions :

- une politique de circulation notamment de desserte de centre-ville par les transports collectifs,
- le développement d'un stationnement adapté à la préservation des commerces de proximité (zone bleue, maintien de la gratuité du stationnement, parkings périphériques),
- l'organisation d'animations commerciales (journée nationale du commerce de proximité et de l'artisanat),
- la rénovation complète du règlement du marché traditionnel,
- la création d'une brocante professionnelle en cœur de ville,
- et, enfin, la réhabilitation des halles, clé de voute de ce dispositif. En effet, les halles de la Ville sont un lieu de rencontre et de promenade, d'échanges et de convivialité, elles participent à l'animation et à la vie de notre cité en complémentarité avec le commerce sédentaire. La Ville en assure la rénovation, la gestion et l'organisation en lien étroit avec la commission paritaire des halles dans laquelle les commerçants hébergés sont représentés.

La réhabilitation des halles connaît une nouvelle étape puisque le chantier touche à sa fin. Huit emplacements sont disponibles dans de ce nouvel équipement, sept sont déjà occupés par des commerçants depuis plusieurs années.

Il convient, aujourd'hui, de rénover le règlement de fonctionnement des halles qui doit s'adapter afin :

- de renforcer la qualité des propositions commerciales dans les halles de Frontignan,
- de garantir l'équilibre entre les commerçants non sédentaires présents dans les halles et l'activité des commerces locaux,
- de garantir l'équilibre des propositions commerciales à l'intérieur des halles,
- de répondre au mieux aux évolutions de la demande commerciale des habitants et des touristes de Frontignan.

La Ville propose donc une nouvelle réglementation qui, outre les dispositions générales (lieux, jours, heures et tenue des marchés) précisera les modalités d'attribution des emplacements qui pourraient venir à se libérer ainsi que les règles en matière d'accès, les principes d'occupations, le régime tarifaire et les sanctions.

Conformément à l'article L2224-18 du code général des collectivités territoriales, les décisions du conseil municipal concernant les halles sont prises après consultation des organisations professionnelles. La commission extra-municipale des halles, dans sa séance du 27 avril 2017, a été consultée et a donné un avis favorable à ce nouveau règlement.

Dans ce cadre et eu égard l'intérêt que représente la révision de ce texte, il est proposé au conseil municipal d'adopter ce nouvel règlement et d'autoriser M. le maire à le signer.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstentions : 6 Mme Touzellier, M Prato, M Alquier, M Vogt, M Loué (par délégation Mme Hemmer)

Pour : unanimité.

M le maire informe les élus ainsi que le public que Mme Ali soudja, DGSA en charge notamment du service commerce qui s'est particulièrement impliquée dans le projet de réhabilitation des Halles, quitte les services municipaux après avoir servi la ville en tant qu'elu avant de devenir agent public. Il précise que Mme Ali soudja rejoint les services de la région Occitanie en tant que Directrice adjointe de la formation. M le maire la remercie pour son implication et ses services et lui souhaite une parfaite continuation dans l'exercice de ses nouvelles fonctions.

M le maire salue également M Michel Huc, directeur du service commerce présent dans l'assemblée, le remercie pour son implication dans les relations avec les commerçant ayant permis une parfaite concertation. Il rappelle que ce dernier a été placé en position mutualisée un temps avec Thau agglo avant d'être remis à la disposition de la ville par cette dernière. Il attire l'attention de l'assemblée sur l'existence souvent mésestimée de ce type d'incidents dans la carrière des fonctionnaires territoriaux.

DOSSIER N°13 Agenda 21 : Signature d'une convention avec le centre permanent d'initiatives pour l'environnement du bassin de Thau (CPIE) pour la période 2017-2020.

Rapporteur : Loïc Linares

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Par délibération du conseil municipal du 16 décembre 2014, la Ville de Frontignan a adopté le plan d'actions de son Agenda 21 s'articulant autour de 12 objectifs principaux. Pour répondre à ces objectifs, cinquante actions avaient été proposées, dont une qui consistait à mettre en place un circuit court sur la commune afin de favoriser une agriculture durable. Elle s'inscrit dans une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le collectif de citoyens, Fronticourt, s'était constitué pour initier et porter le projet « Paniers de Thau » sur le territoire de Frontignan. Ce programme correspondait à la volonté de la Ville de favoriser la vente directe de produits locaux sur le territoire du bassin de Thau et de faire découvrir la typicité du territoire et de ses métiers. Il visait, d'une part, à planifier un réseau de circuits courts au travers des groupements d'achats gérés par les consommateurs relais et, d'autre part, à instaurer un lien social entre les producteurs et les consommateurs pour valoriser les produits du terroir ainsi que l'éducation au goût et aux bonnes pratiques alimentaires.

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau) est une structure associative qui contribue au développement de ce type de projets. Elle œuvre pour que chaque groupement d'achats dispose d'une gestion indépendante autour d'un noyau de consommateurs relais et les accompagne afin qu'ils se munissent d'outils tels qu'une charte participative, un site internet, et les soutient dans la réalisation d'événements.

La Ville de Frontignan soutenait ce projet citoyen via un partenariat avec le CPIE, afin d'accompagner les consommateurs relais dans la mise en place du circuit court, d'apporter les compétences et outils pédagogiques associés, d'intégrer le groupe de Frontignan à la plateforme internet www.panierdethau.fr, et de réaliser les outils de communication nécessaires à la mise en œuvre du circuit court.

Une convention avait été ainsi signée entre la Ville et le CPIE du Bassin de Thau, dans laquelle la Ville s'engageait, d'une part, à soutenir financièrement l'action circuit court et l'accompagnement du collectif citoyen par le CPIE, en versant à ce dernier la somme de trois mille euros, dont 1500 euros en 2015 et 1500 euros en 2016, et, d'autre part, à mettre à disposition un lieu pour permettre la livraison des commandes, et à diffuser la communication relative aux Paniers de Thau.

Aujourd'hui, parmi les 200 foyers adhérents, en moyenne 50 d'entre eux commandent chaque semaine aux 12 producteurs locaux engagés dans le groupement d'achat, pour un budget moyen de 35€ par semaine.

Il semble important de continuer à soutenir ce collectif de citoyens qui s'implique fortement et élargit son action pour favoriser l'émergence d'une agriculture locale et durable, notamment en organisant des animations festives toute l'année et des débats durant la Semaine Européenne du Développement Durable et en menant une réflexion sur les possibilités d'installation de petits producteurs sur notre territoire.

Le CPIE les accompagne dans cette démarche et il paraît pertinent de maintenir le partenariat financier, en lui versant chaque année 1500 € de 2017 à 2020, soit au total six mille euros.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention proposée entre la Ville de Frontignan et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Bassin de Thau et d'autoriser M Loïc Linares à la signer.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°14 Aménagement / urbanisme : Acquisition de la parcelle AO N°2 dans le cadre d'une procédure de bien sans maître.

Rapporteur : Claude Léon

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

L'article L1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) prévoit une procédure d'acquisition à titre gratuit des biens sans maître.

Il s'agit d'une procédure d'intégration dans le domaine communal des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu, qui ne sont pas assujettis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et pour lesquels, depuis plus de trois ans, la taxe foncière sur les propriétés non bâties n'a pas été acquittée ou a été acquittée par un tiers.

Ainsi, suite à l'affichage du 3 août 2016 au 9 février 2017 de l'arrêté préfectoral du 20 juin 2016 listant les immeubles mentionnés au 3° de l'article L.1123-1 du CG3P, le préfet a pu présumer que le bien objet de cette procédure est effectivement vacant et sans maître, par un arrêté du 22 février 2017.

En conséquence, la commune peut, par délibération du conseil municipal, incorporer dans le domaine communal la parcelle cadastrée section AO n° 2.

Cette parcelle, d'une contenance de 1 200 m² et figurant au plan joint au présent rapport, est située au lieu-dit La Polka dans le massif de la Gardiole. Elle fait partie des secteurs d'intervention communale identifiés par le schéma d'intervention foncière du SIEL. Sa maîtrise foncière participera donc à la politique de préservation environnementale que la Ville prend soin de mener sur ce site classé.

Cette incorporation devra être constatée par un arrêté du maire.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'incorporation de la parcelle cadastrée AO n° 2 d'une contenance de 1 200 m² dans le domaine communal ;
- d'autoriser M. le Maire, ou à défaut Mme Claude Léon, conseillère municipale déléguée à l'aménagement du territoire, à l'habitat, aux parcs et jardins publics, à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

M le maire ouvre le débat après avoir précisé l'emplacement exact de la parcelle en question.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°15 Administration générale : Mise à jour des délégations consenties par le conseil municipal au maire.

Rapporteur : Claudie Minguéz

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

La loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 « relative à l'égalité et à la citoyenneté » a complété les délégations qu'il est possible de consentir au maire. Ce dernier peut se voir chargé de « *procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux* ».

Cette démarche s'inscrirait dans l'amélioration de l'administration communale, en termes d'efficacité dans le traitement des dossiers opérationnels en évitant d'alourdir l'ordre du jour des séances du conseil municipal avec des points relevant de la gestion opérationnelle et favorisant d'autant le déroulé des projets d'investissement.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accorder la nouvelle délégation ci-dessus énoncée à M. le maire, en précisant qu'elle porte sur toutes demandes d'autorisation d'urbanisme relatives à des biens municipaux, sans préjudice de la possibilité pour ce dernier de procéder lui-même à des délégations dans ces matières, conformément à l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales,
- de préciser qu'en cas d'empêchement de M. le maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de délégation, seront valablement prises par ses adjoints, conformément à l'ordre du tableau.

M le maire ouvre le débat en rappelant que ces décisions, le cas échéant, seront mises à la disposition des élus en début de chaque séance.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

DOSSIER N°16 Administration générale : Désignation des représentants de la Ville de Frontignan à la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Rapporteur : Claudie Minguez

Mme le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Dans le cadre de la fusion entre la Thau agglomération et la communauté de communes du nord du bassin de Thau, il est nécessaire de procéder à la mise en place d'une nouvelle commission locale d'évaluation des charges transférées (CLET), instance prévue par le code général des impôts qui a pour fonction de quantifier les transferts de compétences entre l'agglomération et ses villes membres en vue de définir le montant de l'attribution de compensation.

La Ville de Frontignan est représentée au sein de cette commission, créée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération du bassin de Thau lors de sa séance du 27 février 2017, par un représentant titulaire et un représentant suppléant.

Il est rappelé que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations et que, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, et il en est donné lecture par le maire.

Les candidatures suivantes sont proposées :

Titulaire : Max Savy

Suppléant : Mireille Bertrand.

En l'absence d'autre candidature, il est pris acte de ces nominations par le conseil.

DOSSIER N°17 Administration générale : Mandat spécial et remboursement de frais d'un élu à l'occasion d'un déplacement à Ponte de Sor (Portugal).

Rapporteur : Michel Sala

M le rapporteur porte à la connaissance du conseil les éléments suivants :

Du 30 mars au 2 avril 2017 a eu lieu la 16^{ème} rencontre des villes et institutions du festival Sete Sois Sete Luas.

Les interventions des villes du festival se sont faites autour de la perception qu'elles peuvent avoir du passé – présent – futur du Festival Sete Sois Sete Luas, notamment en termes de développement culturel de la ville, d'idée pour célébrer les 25 ans du festival, et comment elles imaginent le festival d'ici 10 ans.

Dans ce cadre, Mme Simone Tant, conseillère municipale déléguée à la lecture publique et aux festivals internationaux, s'est rendue à Ponte de Sor et a participé à cette rencontre afin d'y représenter les intérêts de la commune et de resserrer les liens entre nos structures.

Les fonctions des élus donnant droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, il est proposé au conseil municipal d'approuver le mandat spécial donné à cette élue pour représenter la commune, et de décider du remboursement des frais réels exposés dans l'exécution de sa mission d'élue.

M le maire ouvre le débat.

En l'absence d'observation, il est procédé au vote et il est recueilli les votes suivants :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité.

Questions diverses / Questions orales.

Sans objet.

Après épuisement de l'ordre du jour, M. le maire lève la séance à 19h45.

Affiché le 22 JUIN 2017

Retiré le

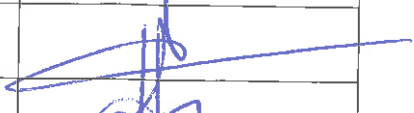
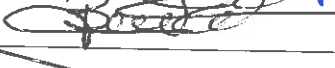
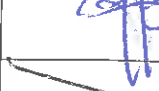
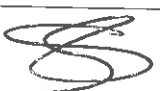
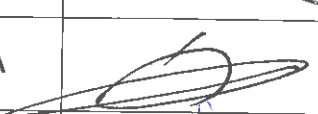
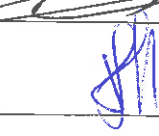
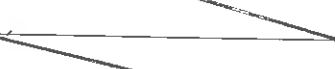
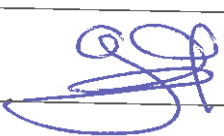
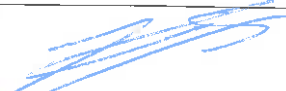
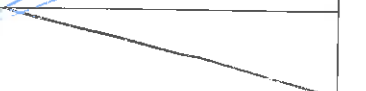
MAIRIE DE FRONTIGNY

no 371

Signature de secrétaire de séance.



**FEUILLE D'APPROBATION DU PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017 - SALLE VOLTAIRE**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Pierre BOULDOIRE		Jean-Louis PATRY	
Claudie MINGUEZ		Marie-Ange PALAMARA	
Michel ARROUY		Ange GRIGNON	
Mireille BERTRAND		Yannie COQUERY	
Michel GRANIER		Éric BRINGUIER	
Sabine SCHÜRMANN		Pascale GREGOGNA	
Youcef EL AMRI		Michel SALA	
Caroline SUNÉ		Sarah MASSON	
Olivier LAURENT		David JARDON	
Victoria BONNET-SOLÉ		Renée DURANTON-PORTELLI	
Jean-Louis BONNERIC		Gérard PRATO	
Kelvine GOUVERNAYRE		Paula LEITAO	
Loïc LINARES		Jean Claude ALQUIER	
Claude LEON		Michel VOGT	
Gérard ARNAL		Guilaine TOUZELLIER	
Nathalie GLAUDE		Philippe LOUE	
Max SAVY		Nathalie HEMMER	
Simone TANT			